

# **REGLEMENT PARTICULIER**

# 11<sup>ème</sup> Rallye National du Ternois Championnat de France des rallyes de 2<sup>ème</sup> division 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2017

#### Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye. Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif.

# **PROGRAMME-HORAIRES**

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 1 mai 2017

Clôture des engagements : Lundi 19 juin 2017 à minuit

Distribution du Carnet d'itinéraire : Samedi 24 juin et Jeudi 29 juin 2017 à partir de 8h30 jusqu'à

15 h 00 Intermarché -Route de Béthune Saint-Pol-sur-Ternoise.

<u>Dimanche 25 juin 2017 à partir de 8 h 00 jusqu'à 12 h 00</u>. Annexe de la mairie-Rue Oscar Ricque-Saint-Polsur-Ternoise.

<u>Vendredi 30 juin 2017 à partir de 8h00 jusqu'à 9 h 00</u>. Circuit de Croix en Ternois. RN 39-Croix en Ternois <u>Les plaques de rallye et les panneaux de portière, tous les autocollants vous serons remise lors de la distribution du carnet d'itinéraire.</u>

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCES page 6 du présent règlement particulier.

**Vérifications administratives** : Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS **le** Vendredi 30 juin 2017 de 10h30 à 16h30

**Vérifications techniques :** Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS le Vendredi 30 juin 2017 de 11h00 à 17h00

**Heure de mise en place du départ :** à l'issue des vérifications techniques l'équipage recevra un carnet de contrôle et un itinéraire pour se rendre en parc fermé de départ.

1ère réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 30 juin 2017 à 16h00

Briefing de la Direction de Course : vendredi 30 juin 2017 à 15h30

Publication des heures et ordres de départ : vendredi 30 juin 2017 à 18h00.

**Départ de la 1**ère **Etape (Heure du 1**er **VHC) :** Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise vendredi 30 juin 2017 à 19 h 00.

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape (Heure du 1<sup>er</sup> VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise vendredi 30 juin 2017 à 21 h 40.

Publication des résultats de la première étape : le vendredi 30 juin 2017 à 23h30.

Publication des heures de ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> étape (Heure du 1<sup>er</sup> VHC) : le vendredi 30 juin 2017 à 23 h 45

Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape (Heure du 1<sup>er</sup> VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017 à 8 h 00

**Arrivée finale à :** Hotel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise samedi 1 juillet 2017 à 18 h 33 **Vérifications finales :** Artois Contrôle Techniques -320 Rue d'Hesdin 62130 RAMECOURT

Publication des résultats partiels du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : voir page 6 Article 9 et 10 du présent règlement particulier

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Croix en Ternois, organise le **11**ème **Rallye National du Ternois** en qualité d'organisateur Administratif et Technique

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 431 en date 28 Avril 2017 et de la ligue du Sport Automobile des Hauts de France Picardie N°1617 en date du 11 Avril 2017

# **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

#### **Comité d'Organisation :**

Président	•

Président d'honneur

Vice-Président en charge des partenaires

Vice-Président

Vice-président en charge des mesures de sécurité Secrétaire Générale (Responsable des officiels)

Secrétaires Générales Adjointes

Trésorière

Responsable du parcours

Responsable du Road Book Responsables Commissaires

Responsable de la mise en place des moyens de secours

Vérifications et Parc fermé, assistance

Responsable logistique des véhicules Adjoints logistiques des véhicules

Equipe partenariat publicitaire

Responsable Presse et du site internet

Jean-Marc ROGER

Patrick D'AUBREBY André HECQUET Patrick DUQUESNOY Arnaud GRARE

Karine ROGER

Aline BOUTRAINGAIN Virginie BOUTRAINGAIN Brigitte HERMANT

Nadine BAILLEUL Eléonore KOWALSKI Christian CANLERS Alain LABURE Guy HERMETZ Laurent LAMBERT François LANGLET Jean-Philippe BACQ

Romain VERJOT/Aurélia CORTET

Joël VAN HAUWAERT
Jean HERMANT
Bernard BAILLEUL
Thierry DEMEURE
Gérard BARBIER
Olivier BOULET
Daniel DESCAMPS
Bernard BAILLEUL
Nadine BAILLEUL
Christophe DETAPPE

Olivier DELSEAUX

Angélique MACREZ Joël VAN HAUWAERT

<u>Fonctions</u>	Noms-Prénoms	Numéro de licence
Observateur de la FFSA	Jacques PAOLI	
Commissaire Sportif : Président	Guy LERBUT	N°179771 01/06
Commissaires Sportifs : Membres	JEAN-JACQUES HUBERT	N°10866 03/19
	Annick NARGUET	N°1585 01/01
Commissaire Sportif Stagiaire	Isabelle LENGLET	N°219808 01/08
Secrétaire du collège	Yannick MAILLARD	
Directeur de Course	Michael LACHERE	N°58237 01/12
Directeur de Course adjoint	JULIEN GRESSIER	N°161143 01/12
Directeur de Course VHC	Eugène CITERNE	N°10415 01/14
Adjoints à la direction de course (PC)	Colette LEOBET	N°7042 13/13
	Martine PICHELIN	N°18416 01/11
	Gilles DANIEL	
Adjoint à la direction de course (Tricolore)	Jean-Paul MAILLARD	N°58 01/12
Adjoint à la direction de course (Véhicule 00)	Xavier CALOIN	N°18045 01/06
Véhicule autorité	Jean-Marc ROGER	N°3257 01/14
Adjoint à la DC délégué à l'ES	Olivier GARROU	N°4310 01/02
Adjoint à la DC délégué à l'ES	Thomas LEMIRE	N°35253 01/11
Adjoint à la DC délégué à l'ES	Matthieu LANGLET	N°122227 01/01
	2 1:1226	
Médecin chef	Rachid DRIS	N°135484 01/14
Commissaire technique responsable	Jean-Michel DESSE	N°5538 01/12
	Laurent BRAURE André FONTAINE	N°196163 01/14 N°27562 01/16
	Stéphane LEULIETTE	N°10739 01/12
	François GODET	N°173824 01/12
	Daniel LEMAIRE	N°240768 01/12
	Denis THUILLIER	N°17953 01/12
	Régis THILMANY	N°110645 01/11
	Yves VANACKERE	N°16710 01/14
Secrétaire des commissaires techniques	Christiane DESSE	
Juges de fait (responsable)		
Juges de faits	Philippe DOLIQUE	N°122520 01/08
	Roselyne DOLIQUE	N°150545 01/08
	Pascal POINSENET	N°8910 02/03
	Véronique POINSENET	8900 02/03
Chargés des relations avec les concurrents		
	Aurèlie FERNANDES	N°6743 01/02
	Philippe AGOSTINIS Océane POINSENET	N°1270 01/02 N°126543 01/11
		N 120343 01/11
	Jean-François ROUSSELLE	N°2589 01/12
Stagiaire	Angélique GODEFROY Olivier DELSEAUX	N°248557 01/14
Responsable de la presse	Corinne DELSEAUX	
Informatique / Classements	Jean-Philippe BACQ Romain VERJOT	N°5147 01/02
Responsables des commissaires	Aurélia CORTET	N°188481 01/14 N°204062 01/14
Speaker	Dominique HONVAULT	
Liaison radio V.H.F.	Sébastien DUFRESNE	

#### **1.2 ELIGIBILITE**

Le Rallye National du Ternois compte pour : le <u>Championnat de France des rallyes 2<sup>èm</sup> division</u> et la <u>Coupe de France des Rallyes coefficient 4</u>, et le championnat de la ligue des hauts de France.

#### **1.3 VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 30 juin 2017 de 10 h 30 à 16 h 30 au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS Les vérifications techniques auront lieu le : vendredi 30 juin 2017 de 11 h 00 à 17 h 00 au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS

Les vérifications finales seront effectuées :

Artois Contrôles Techniques 320 Rue d'Hesdin 62 130 RAMECOURT

Taux horaire de la main d'œuvre / 60€ TTC

#### **ARTICLE 2: ASSURANCES**

Conforme au règlement de la FFSA.

# **ARTICLE 3: CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement de la FFSA.

#### 3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

. Toute personne qui désire participer au 11<sup>ème</sup> Rallye National du Ternois, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 juin 2016 à minuit.

Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque du montant de l'engagement.

Adresse du secrétariat :
Jean-Marc ROGER
4 Domaine du bois d'epainchen
62 130 ROELLECOURT

546 € à condition que le bulletin d'inscription soit transmis avant le <u>Lundi 5 juin 2017</u> à minuit (cachet de la poste faisant foi). Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (VHC compris). Au-delà de 150 demandes reçues : il sera mis en place une liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (caché de La Poste faisant FOI).

# . Les droits d'engagement sont fixés :

<u>Avec la publicité facultative des organisateurs : 586 € Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.</u>

Sans la publicité facultative des organisateurs : 1086 € et 1166 € Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASA DU CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS. Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente. Tout concurrent « forfait » avant le lundi 19 juin 2017 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve ; de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier ou Fax.

# 3.3 ORDRE DE DEPART

Les VHC partiront 20 minutes devant les modernes pour les 2 étapes.

L'ordre des départs de la 1<sup>ère</sup> étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

L'ordre des départs de la 2ème étape se fera suivant le classement à l'issue de la 1ère étape

L'ordre des départs de la 2ème étape se fera 20 minutes derrière le rallye VHC.

# **ARTICLE 4: VOITURES ET EQUIPEMENTS**

## **4.1. VOITURES AUTORISEES**

Voir la réglementation Générale des Rallyes 2017

#### **4.2 PNEUMATIQUES:**

Conforme au règlement standard de la FFSA

# **RAPPEL:**

Article 4.2.2 Règlement standard des rallyes: A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'UN minimum et DEUX maximum et elle(s) devra (ont) être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roues de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).

#### **4.3P ASSISTANCE :**

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet sur le Circuit de Croix en Ternois. Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et une voiture légère) sont autorisés dans ce parc. Ils seront identifiés par un autocollant de pare-brise + une plaque d'assistance. La surface par concurrent sera de 80 m2 pour une voiture ou de 140 m2 pour 2 voitures. Aucune surface supplémentaire ne sera autorisée.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur)

Les plateaux ne seront pas autorisés à pénétrer dans le parc d'assistance. Un parc dédié aux plateaux sera organisé à proximité du parc concurrent. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite.

## **4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

# **ARTICLE 5 : PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou au plus tard lors des vérifications administratives.

#### La publicité obligatoire non rachetable est :

- En cours sera communiqué par un additif (coté pilote)
- Intermarché sur le bas du panneau de portière

## La publicité rachetable sur les 2 bandeaux de pare-brise (10X25 cm) est :

- Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise (coté pilote)
- •
- En cours sera communiqué par un additif (coté copilote)

#### **ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES**

# **6.1. DESCRIPTION**

Le 10<sup>ème</sup> Rallye du Ternois représente un parcours total de **399.320 kms**.

Il est divisé <u>en 2 étapes</u> et <u>4 sections</u>, comporte <u>12 épreuves spéciales</u> pour une longueur totale de **136.220**Kms.

Les épreuves spéciales sont:

ES 1	Circuit de croix en ternois	5.250	X 1	Soit 5.250 KMS
ES 2/5/8/11	ESTREE WAMIN	8.080	X 4	Soit 32.320 KMS
ES 3/6/9/12	AVERDOINGT	14.710	X 4	Soit 58.840 KMS
ES 4/7/10	ERQUIERES-VACQUERIETTE	13.270	Х3	Soit 39.810 KMS

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **6.2 RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1 Les reconnaissances auront lieu le

ES 2/5/8/11	ESTREE WAMIN	Le 24 juin et 25 et 29 juin 2017
ES 3/6/9/12	AVERDOINGT	de 9 h 00 à 21 h 00 et
FS 4/7/10   `	VAQUERIETTE ERQUIERE	Le 30 juin 2017 de 8 h 00 à 14 h 00

La reconnaissance de l'ES du circuit 1 se fera uniquement à pied le 30 juin 2017 de 10 h 00 à 15 h 00

# **ARTICLE 7: DEROULEMENT DU RALLYE**

Avant le départ, les voitures devront être amenées au Parc Fermé (Hôtel de ville de St Pol) dans les conditions suivantes :

- Les voitures seront convoqués en Parc le vendredi 30 juin 2017 2017 de 11h30 à 18h00
- Le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 18 h 00
- Le départ des voitures sera donné de minute en minute

Le départ sera donné le vendredi 30 juin 2017 à **19h00** pour la **1**ère **voiture.** Conforme au règlement standard FFSA.

# Conforme au règlement standard FFSA.

# 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont : Chef de poste : chasubles

Commissaire de route : combinaisons blanches et chasubles

#### 7.3 CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion du rallye.

#### 7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le Rallye aux conditions suivantes:

Avoir signifié par écrit\*, à un Chargé des Relations avec les Concurrents, (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le Rallye.

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

NB : ce document devra être transmis au Collège des Commissaires Sportifs dès que possible, et au plus tard 30 minutes avant la publication de liste de départ (2ème étape et ou 3ème étape)

- Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :
- Pour chaque épreuve, non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège Commissaires Sportifs.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

Le collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA

Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

# 7.4P. EPREUVES SPECIALES

Les épreuves spéciales seront chronométrées à la cellule au dixième de seconde. Pour l'épreuve spéciale se faisant sur le circuit, ES 1, dans le cas d'un nombre supérieur de tours effectués, le temps réalisé sera pris en compte pour le classement, à l'inverse, si le nombre de tours effectués est inférieur à celui prévu, le temps pris pour le classement du concurrent sera le plus mauvais temps réalisé dans l'ES, augmenté d'une minute.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10éme. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

ABANDONS : il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :

03 21 81 47 19

Conforme au règlement standard FFSA.

# **ARTICLE 9: CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard FFSA.

# **ARTICLE 10: PRIX - COUPES**

# Prix en espèces :

CLASSEMENT GENERAL			
1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	
Prix de l'engagement	360 €	290 €	

\* Montant de l'engagement payé

CLASSEMENT PAR CLASSES					
	1er	2ème	3ème	4ème	5 <sup>ème</sup>
Plus de 10 partants	Prix de l'engagement	300 €	220€	130 €	100 €
De 6 à 10 partants	Prix de l'engagement	250 €	150 €	100 €	
De 4 à 5 partants	300 €	150 €	100 €		
De 2 à 3 partants	250 €				
1 partant	100 €				

\* Montant de l'engagement payé

CLASSEMENT FEMININ				
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>
1 partant	100 €			
Plus de 2 partants	200 €			

Les prix seront expédiés par courrier après le rallye. (Le classement GENERAL et LA CLASSE sont cumulables)

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

# **Renseignements sur Internet:**

www.sportautonord.com (site de la ligue des hauts de France)
www.rallyeduternois.com (site du rallye)
www.circuitdecroix.com (site du circuit)



